

Banque commerciale du Canada

Mme McDougall: Monsieur le président, je peux crier aussi fort que le député.

J'essaie de discuter raisonnablement, rationnellement, des mesures que nous prenons. J'essaie d'être aussi conciliante que possible avec les députés. Je n'apprécie pas le ton que prend le député de l'opposition qui a décidé d'utiliser la colère comme moyen théâtral. Je tente de venir en aide à nos concitoyens et je ne reçois guère d'appui de la part du député pour les démarches que nous faisons pour le bien du petit emprunteur de l'Alberta. Je voudrais clore cette discussion et continuer de donner de l'information.

M. Cassidy: Monsieur le président, je tiens à dire à la ministre, calmement, que je m'occupe depuis quelques jours du cas de l'exploitant d'une petite entreprise, qui détient un contrat avec une société d'État du gouvernement du Canada. Cette société d'État, que je ne nommerai pas, a décidé de mener ce propriétaire à la faillite. Il se peut que son entreprise soit mise sous séquestre. Toutes les démarches que j'ai faites pour obtenir que la société d'État prolonge au moins le contrat de manière raisonnable ont échoué. La société d'État justifie son intransigeance en invoquant les pressions qu'elle subit afin d'améliorer sa gestion et de ne pas grossir le déficit. Un propriétaire de petite entreprise, de qui dépendent cinq ou six emplois, va donc être acculé à la faillite et va probablement être obligé de fermer boutique cet après-midi.

Je suis en colère, monsieur le président, parce qu'on semble traiter les riches et les puissants différemment des autres. Je parle de cette affaire parce qu'il se trouve que j'y ai consacré deux ou trois heures cette semaine. Je sais que la ministre a beaucoup travaillé, pendant longtemps, et je reconnais que les efforts qu'elle fait pour sauver cette société sont sincères. Toutefois, quand je parle de double mesure, je dis que le gouvernement du Canada n'a pas volé au secours d'une foule de petites entreprises de la province d'Alberta qui, comme nous le savons, ont traversé des temps difficiles. Les deux ou trois dernières années ont été vraiment pénibles. Mais le gouvernement du Canada s'est gardé d'intervenir.

Toutes les banques, y compris les banques privées qui font partie du groupe de soutien, ont mis les contribuables devant le fait accompli. Comme la ministre l'aura appris lors de son séjour dans l'Ouest, des détenteurs d'hypothèques et des propriétaires ont abandonné leur maison et jeté les clés dans la boîte aux dépôts de la banque la plus proche, parce qu'ils ne pouvaient plus honorer leurs engagements. Pareille situation n'a nullement incité le gouvernement du Canada, l'ancien ou le nouveau, à réagir. Au moment où les taux d'intérêt étaient de 18 ou 19 p. 100, le gouvernement est resté intraitable. Mais voilà qu'il fait maintenant preuve d'indulgence pour une banque qui, c'est le moins qu'on puisse dire, a fait une série

d'investissements extrêmement risqués, surtout en prolongeant sa vocation régionale jusqu'en Californie.

Je sais que la ministre souhaite obtenir des suggestions constructives. Je vais tâcher d'en faire. Mais ce n'est pas facile à la lumière de l'accord qui a été conclu. Comme je l'ai dit auparavant, tout remboursement d'une créance douteuse sera d'abord versé à la Banque Commerciale du Canada. Toute autre somme payable ira au Canada, à l'Alberta et au groupe de banques, en fonction de leur participation. Et au dernier rang vient la SADC.

• (1330)

Étant donné qu'il s'agit de créances douteuses et que tout remboursement devant être fait aux trois membres privilégiés du groupe de soutien ne pourra l'être que si le rendement est supérieur à la valeur courante, je dirais à la ministre qu'il est fort peu probable que le gouvernement du Canada rentre dans ses frais aux termes de l'article 3a). Est-ce raisonnable?

Mme McDougall: Nos prêts nous seront remboursés grâce aux bénéfices que touchera la banque sur les bonnes créances, de sorte que nous obtenons une participation grâce à ces bonnes créances, soit 50 p. 100 de leurs gains avant impôts. Nous avons tenté de négocier un accord selon lequel la banque garderait le capital pour se maintenir en activité, nous toucherions 50 p. 100 des gains et partagerions les bénéfices provenant des créances douteuses.

M. Cassidy: Monsieur le président, je signale à la ministre qu'en 1984, les gains avant impôts de la banque se sont élevés à \$804,000. Si le gouvernement du Canada et les autres membres du groupe étaient remboursés au moyen des gains avant impôts, il faudrait environ 62 ans et demi avant que les contribuables canadiens soient remboursés. J'admets qu'un bon nombre des créances douteuses peuvent rapporter un certain revenu, mais pour l'essentiel, les 250 millions de dollars nous servent à subventionner la banque pour les créances douteuses dont le remboursement est hypothétique. Par conséquent, je ne pense pas que les 255 millions de dollars comptent beaucoup dans les gains avant impôts de la Banque Commerciale du Canada? N'est-ce pas exact?

Mme McDougall: La rentabilité de la banque dépendra d'un certain nombre de facteurs. D'abord, je pense que la reprise va se renforcer sur les marchés desservis par la banque. En second lieu, la banque va passer ses mauvaises créances par pertes et profits. En troisième lieu, elle bénéficie d'un rapport de 250 millions de dollars en argent liquide dont elle retirera des bénéfices, ce qui devrait accroître sa rentabilité. On s'attend donc à ce que la rentabilité de la banque augmente sensiblement.